

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mai 2019

CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE - (N° 1883)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 82

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« 3° *bis* Veiller à ce que les compositeurs français soient représentés à l'occasion d'un concours musical français ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le 16 septembre 2018, à Nice, était organisé un concours international de direction d'orchestre autour d'une quarantaine d'œuvres musicales. Aucun compositeur français n'y était représenté, alors même que ce concours était organisé sur le territoire français au sein de l'Opéra Nice Côte d'Azur.